

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 SEPTEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Contrat de co-réalisation  
pour la diffusion du  
spectacle Irish Celtic**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 29 septembre 2017  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 29 septembre 2017  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 septembre 2017

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix sept, le 28 septembre à 21 heures, le  
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre deux mille  
dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD,  
Maire.

Étaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame  
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,  
Madame HABERT-DUPUIS, Madame PEUGNET, Monsieur  
ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI,  
Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM,  
Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur  
MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES,  
Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA,  
Madame NASRI, Madame CLECH, Madame  
VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame  
ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur  
COUTANT, Madame MEUNIER, Madame DUMONT,  
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur  
CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame  
ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD  
Monsieur LAZARD à Madame GOMMIER

Était absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture  
078-217805514-20170928-17-F-11-DE  
Date de télétransmission : 29/09/2017  
Date de réception préfecture : 29/09/2017

**N° DE DOSSIER** : 17 F 11

**OBJET** : CONTRAT DE CO-RÉALISATION POUR LA DIFFUSION DU SPECTACLE  
IRISH CELTIC

**RAPPORTEUR** : Monsieur BATTISTELLI

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La programmation culturelle du Théâtre Alexandre DUMAS repose essentiellement sur l'achat de spectacles auprès de différentes productions. Dans le cadre de l'objectif de développement des recettes, il est envisagé d'avoir recours à une autre forme d'acquisition de spectacles sur la base de contrats de co-réalisation.

Ce type de contrat repose sur le partage des recettes de billetterie générées par les ventes de billets aux adhérents et non-adhérents entre la Ville (le diffuseur) et la société de production du spectacle.

Il permet à la Ville de pouvoir diffuser un plus grand nombre de grosses productions sans grever son budget d'acquisition.

La Ville souhaite mettre en place ce type de contrat pour 2 représentations du spectacle nommé Irish Celtic qui se tiendront le 16 décembre 2017.

Le coût d'acquisition de ces représentations est de 45 000 €. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de co-réalisation tel qu'annexé à la présente délibération. La répartition du produit des ventes de billets sera de 90% pour le producteur et de 10% pour la Ville, soit 4 000 € attendus au regard des ventes enregistrées à ce jour.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de co-réalisation tel qu'annexé à la présente délibération pour la diffusion du spectacle Irish Celtic le 16 décembre 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

  
Arnaud PÉRICARD  
Maire de Saint-Germain-en-Laye